



Équii

Projet de construction d'une usine de fabrication d'engrais à
Bécancour,

Décarboniser l'économie

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre d'audiences publiques le 1^{er} octobre 2013

Version révisée du 17 février 2014

Table des matières

1. PERTINENCE D'EQUITERRE	3
2. LE PROJET D'USINE DE FABRICATION D'ENGRAIS A BECANCOUR	4
3. RECOMMANDATIONS	5
3.1 Rendre des comptes sur la conformité du SPEDE	5
3.2 Une analyse de cycle de vie comportant des incertitudes.....	6
3.3 Limiter l'épandage d'engrais azotés au Québec	7
3.3.1 Les engrais azotés génèrent des GES.....	7
3.3.2 Produire localement, consommer plus?	9
3.3.3 Autres effets néfastes des engrais azotés.....	9
3.3.4 Pratiques afin de réduire l'usage des engrais azotés.....	9
4. CONCLUSION	11

1. PERTINENCE D'EQUITERRE

Équiterre s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Par son action, Équiterre veut porter l'attention sur les aspects fondamentaux de la vie. Manger, se transporter, habiter, jardiner et consommer : des besoins vitaux, mais aussi des moyens à la portée de chacun pour agir de façon responsable et changer le monde un geste à la fois.

Équiterre influence les citoyens, les organisations et le gouvernement à prendre des décisions qui mèneront à une société responsable, guidée par le développement durable. Équiterre développe ses activités à ce chapitre autour d'enjeux actuels qui méritent une réflexion et des débats à l'échelle collective. Ainsi, Équiterre s'implique par le développement d'outils de sensibilisation et de rapports, et prend position sur les questions de lutte aux changements climatiques, de réduction de la dépendance au pétrole, des transports et de l'aménagement durable, d'agriculture, de pesticides et de souveraineté alimentaire.

Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des ans une expertise en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les représentants d'Équiterre ont participé à la vaste majorité des rencontres des Nations Unies sur les changements climatiques depuis 1995. Équiterre a donc suivi l'évolution de la science ainsi que celle des politiques publiques partout au monde à cet égard. Équiterre a aussi publié plusieurs mémoires et études sur cette question; mentionnons les mémoires déposés aux débats sur l'énergie de 1995 et 2006, celui déposé au BAPE sur les gaz de schistes, les nombreux mémoires déposés lors d'audiences du BAPE portant sur des projets éoliens et le rapport « *Pour un Québec libéré du pétrole en 2030* », publié en 2009¹.

L'engagement du gouvernement à l'heure actuelle est d'augmenter l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -20 % à -25 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2020. Aussi, le gouvernement a mis sur pied différentes mesures pour atteindre ces objectifs, mais aucun plan global démontrant l'atteinte de ces objectifs n'a encore été déposé.

Au moment de terminer ce mémoire, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies rend public son dernier rapport sur les changements climatiques. Ce rapport confirme les inquiétudes mises de l'avant dans les rapports précédents et le fait avec un plus grand degré de certitude. L'importance de réduire les émissions de gaz à effet de serre globalement et localement n'a jamais été aussi grande.

¹ Une liste des publications d'Équiterre est disponible en ligne : <http://www.equiterre.org/publications>

2. LE PROJET D'USINE DE FABRICATION D'ENGRAIS A BECANCOUR

L'entreprise IFFCO Canada Ltée propose de construire et d'exploiter une usine de fabrication d'engrais azotés, particulièrement sous forme d'urée granulaire, dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour. L'urée est un engrais chimique obtenu par la transformation du gaz naturel. Le projet aurait une production de 3 850 tonnes métriques d'urée granulaire par jour et une capacité de production moyenne annuelle variant entre 1,3 et 1,6 million de tonnes métriques. L'usine pourrait aussi produire annuellement 760 000 tonnes d'urée liquide utilisée dans les véhicules fonctionnant au diesel et 3 865 tonnes de sulfates d'ammonium utilisés comme engrais. L'urée granulaire serait expédiée par camion, par train et par bateau. Ce mode d'expédition nécessiterait la construction d'un convoyeur fermé entre l'usine et le port.

« Le Québec débourse environ 400 millions de dollars annuellement pour acheter de l'urée à l'étranger, notamment d'Oman, de Russie et d'Égypte »². La présence d'un pipeline de Gaz Métro qui vient de l'Ouest canadien et qui achemine des surplus de gaz a été déterminante dans le choix du site pour l'usine. « On va établir un branchement sur ce pipeline qui va aller directement à notre usine », indique M. Lafleur, chef de la direction de la Coop fédérée³. Gaz Metro devra évaluer comment le gaz naturel rentrera dans l'usine. Le recours à la centrale au gaz naturel de TransCanada Energy n'est pas prévu.

Un projet générateur de GES : CO₂ et N₂O

« Une source importante d'émissions indirectes de GES se situe en amont de l'utilisation d'azote minéral : au niveau de la fabrication et du transport des engrais azotés. Dans l'Ouest canadien, 70 % de l'énergie non renouvelable utilisée en agriculture est attribuable à la fabrication et au transport d'engrais, particulièrement l'azote⁴. L'hydrogène contenu dans l'engrais azoté provient du gaz naturel, indispensable à sa fabrication. Ainsi, chaque kilogramme d'engrais azoté non produit permet d'éviter l'émission de 3,7 kg CO₂eq dus à la fabrication et au transport »⁵

Selon l'Étude d'impact environnemental faite par SNC-Lavalin, les émissions atmosphériques annuelles de gaz à effet de serre (GES) de l'usine de fabrication d'engrais sont estimées à 0,651 Mt CO₂ eq⁶. Puisque les

2 Usine de production d'urée : un investissement de 1,2 milliard à Bécancour, Le Devoir, 9 octobre 2012, <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/360976/usine-de-production-d-uree-un-investissement-de-1-2-milliard-a-becancour>

3 ibid.

4 LEMKE, R.L., Z. ZHONG, C.A. CAMPBELL et R. ZENTNER. 2007. Can pulse crops play a role in mitigating greenhouse gases from North American Agriculture. *Agronomy Journal*. 99: 1719-1725., cite par Nature Québec, 2009. Module 1, Des pratiques agricoles ciblées pour la lutte aux changements climatiques. Document réalisé dans le cadre du projet Agriculture et climat : vers des fermes 0 carbone. 44 pages, www.naturequebec.org/fichiers/Agriculture/Fermes0carbone_2009/Module1/CA09-12_Module1_PratiquesGES.pdf

5 Nature Québec, 2009. Module 1, Des pratiques agricoles ciblées pour la lutte aux changements climatiques. Document réalisé dans le cadre du projet Agriculture et climat : vers des fermes 0 carbone. 44 pages

6 www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/engrais_becancour/documents/PR3.1.pdf, p. 3-48

émissions totales de GES au Québec se chiffraient à 82,5 Mt éq. CO₂ en 2010⁷, l'usine augmentait de 0,79 % les émissions de GES de Québec.

Non à la dépendance aux énergies fossiles

Le projet d'IFFCO Canada pourrait compromettre la capacité du Québec à atteindre les objectifs de son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. »⁸ Il fera augmenter d'environ 1 milliard de mètres cubes standard (à 15 °C) (MMCS) la consommation annuelle de gaz naturel au Québec.⁹ Ce volume correspond à environ 18 % de la demande totale de gaz naturel du Québec en se basant sur les données de 2009. Ce gaz naturel, matière première utilisée pour la production d'urée, proviendra du réseau de distribution de Gaz Métro.

Cette augmentation importante de la demande soulève différentes questions : d'où viendra le gaz naturel? Proviendra-t-il de puits conventionnels ou de gaz des schistes? Le cas échéant, quel sera l'impact de ce produit sur les émissions de GES globales (analyse de cycle de vie)? IFFCO aura-t-elle des exigences sur le contenu carbone du gaz livré par Gaz Métro?

Bien que la production locale d'urée aurait l'avantage de soumettre cette usine aux plus hautes normes environnementales et de réduction des GES, il n'en demeure pas moins qu'elle rendra plus difficile l'atteinte des objectifs du Québec. Premièrement, en augmentant les réductions nécessaires aux autres émetteurs et, deuxièmement, en favorisant, indirectement, l'utilisation d'engrais. Il est en effet possible que l'incitatif collectif et individuel de réduire l'utilisation d'engrais et de faire la promotion, par exemple, de l'agriculture biologique, soit moindre dès que le produit devienne québécois.

3. RECOMMANDATIONS

3.1 Rendre des comptes sur la conformité du SPEDE

Alors que cette usine pourrait augmenter de presque 1 % les émissions de GES du Québec, il serait primordial que le gouvernement de la province explique comment il a l'intention d'atteindre sa cible de 25 % de réduction des GES des niveaux de 1990 d'ici 2020. Puisque le système de plafonnement et d'échange régularisera ce type d'industrie à travers le SPEDE, comment IFFCO se conformera-t-elle à la loi dès son ouverture en 2015?

⁷ Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2010 et leur évolution depuis 1990, p. 6
www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2010/inventaire1990-2010.pdf

⁸ SNC-LAVALIN, op. cit.

⁹ SNC-LAVALIN (2013). Projet d'usine de fabrication d'engrais, étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Dossier : 3211-14-033, Addenda A, Entreprise IFFCO Canada Ltée, avril 2013, 150 pages et annexes.

Sans compter que le gouvernement émettra gratuitement une partie des unités d'émissions à IFFCO pour la production d'engrais, il sera donc responsable de compenser une partie des émissions selon le SPEDE. Dans ce contexte où une partie des émissions (pouvant aller jusqu'à 80 %) seront compensées par le gouvernement, ce dernier doit avoir un plan clair incluant les coûts d'une telle compensation. Le système étant assez complexe, il est important d'expliquer à la population le processus qui sera mis en œuvre.

Équiterre demande à ce que le plan de mise en œuvre des compensations des émissions de l'usine dans le cadre du SPEDE soit rendu public.

Jusqu'ici, les Québécois auront payé un milliard de dollars¹⁰ afin de maintenir fermée la centrale au gaz naturel de TransCanada Energy, dont la production est suspendue depuis le 1^{er} janvier 2008. Il nous apparaît tristement paradoxal que l'usine de gaz naturel d'à côté ne puisse pas contribuer à la production de la nouvelle usine d'engrais, alors que les contribuables paient pour son maintien, bon an mal an, des millions de dollars. Le gouvernement se prive de revenus qu'il pourrait injecter dans le Fond vert par exemple, afin de bonifier les projets de lutte aux changements climatiques. Cette situation absurde ne peut être que frustrante du point de vue du contribuable.

3.2 Une analyse de cycle de vie comportant des incertitudes

Le contexte énergétique continental fait que l'on importe notre gaz naturel en provenance des shales gazifères (ou gaz de shale) américains à bas prix, en raison de son abondance. Or, l'empreinte écologique du gaz naturel provenant des shales gazifères serait plus importante que celle du gaz naturel de source conventionnelle. C'est notamment ce que conclut une étude réalisée aux Pays-Bas comparant l'empreinte carbone du gaz naturel provenant des shales gazifères à celui de source conventionnelle¹¹. Cet écart proviendrait en grande partie des fuites de méthane¹² durant tout le cycle de production-consommation du gaz de shale.

L'analyse de cycle de vie d'IFFCO prend en compte les GES émis lors des étapes d'extraction, de transformation et de transport du gaz naturel. Les données qui concernent les méthodes d'extraction conventionnelles et non conventionnelles ont été prises en compte dans le modèle pour les données du Canada, ce qui n'est pas le cas des données provenant des États-Unis, pour lesquelles les méthodes d'extraction n'ont pas été différenciées. Il est possible par conséquent que seules des données relatives au gaz de source conventionnelle aient été intégrées, et donc que les émissions de GES aient été sous-estimées en ne considérant pas les données relatives au gaz naturel provenant des shales.

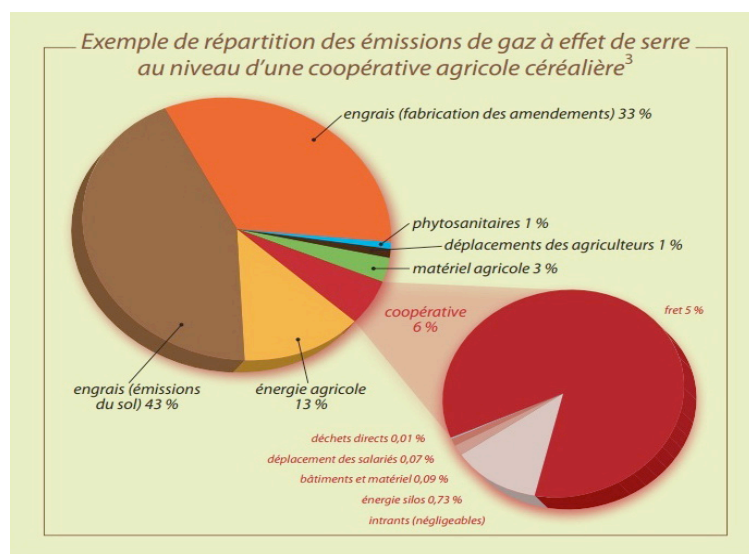
¹¹ Louwen, A. 2011. Comparison of Life Cycle Greenhouse Gas Emissions of Shale with Conventional Fuels and Renewable Alternatives. Energie Beheer Nederland B.V. and Utrecht University.

¹² Le méthane a un potentiel de réchauffement global (PRG) 23 à 25 fois plus important que le dioxyde de carbone (CO₂) sur une période de 100 ans.

3.3 Limiter l'épandage d'engrais azotés au Québec

3.3.1 Les engrais azotés génèrent des GES

Le protoxyde d'azote (N_2O) est un gaz à effet de serre (GES) produit naturellement par les écosystèmes, mais aussi par les activités humaines agricoles et industrielles¹³. Malgré sa faible concentration dans l'atmosphère, ce gaz participe activement à l'effet de serre : son potentiel de réchauffement global sur un siècle est d'environ 300 fois celui du dioxyde de carbone (CO_2), ce qui signifie que 1 kg de N_2O émis dans l'atmosphère équivaut à l'émission de près de 300 kg de CO_2 ¹⁴. La figure ci-dessous démontre l'importance des engrais dans les émissions de GES à la ferme.



Source : Coop Boisseaux, Rapport développement durable, 2009, p.17, disponible en ligne à www.coopboisseaux.com/Media/Document/rapportDD5Mo.pdf et Chambre Syndicale des Améliorants Organiques et Supports de Culture, France, novembre 2011, Matière organique, un investissement rentable pour l'agriculture et la société, disponible en ligne à www.cas-asso.com/uploads/rte/File/DossiersPresse/CAS-ficheMO-Impact-environnemental-BAT.pdf

Il convient de prendre en compte les deux formes d'émissions de N_2O liées aux activités agricoles :

- les émissions « directes » de N_2O au niveau de la parcelle, que l'on peut directement mesurer. Au Canada, 15 à 20 % des émissions directes de protoxyde d'azote (N_2O) provenant des activités agricoles sont dues à l'épandage d'engrais azotés¹⁵.

¹³ La concentration de l'atmosphère en N_2O a augmenté de 18 % depuis le début de la révolution industrielle.

¹⁴ CETIOM, Centre technique professionnel des oléagineux et du chanvre, 2013, www.cetiom.fr/dossiers-phares/demarche-de-progres-du-biodiesel/gaz-a-effet-de-serre/le-gaz-n2o/

¹⁵ Desjardins, R.L., Riznek, R., 2000. Agricultural greenhouse gas budget. In: McRae, T., Smith, C.A.S., Gregorich, L.J. (Eds.), Environmental Sustainability of Canadian Agriculture: Report of the Agri-environmental Indicator Project. Agriculture and Agri-Food Canada, Ottawa, Ont., pp. 133–140, cite par E.G. Gregoritch et Al, « Greenhouse gas contributions of agricultural soils and potential mitigation practices in Eastern Canada », *Soil and Tillage Research*, 2005, Vol 83, p. 53–72. naldc.nal.usda.gov/download/7687/PDF, p. 62

• les émissions « indirectes » de N₂O au niveau des écosystèmes naturels, générées par des transferts d'azote depuis les surfaces agricoles vers ces zones naturelles, comme le lessivage des nitrates. Ces émissions indirectes de N₂O sont plus difficiles à estimer¹⁶ et peuvent correspondre jusqu'à 20 % des émissions. « Cela signifie que l'azote minéral non utilisé, qui est lessivé et qui ruisselle hors du champ, peut se transformer en protoxyde d'azote ultérieurement¹⁷. L'efficacité des engrais azotés est souvent de moins de 50 % en raison de la formulation de l'engrais, du taux de libération, des conditions climatiques, etc.¹⁸

Nous concluons donc qu'un minimum de 27 % et jusqu'à 47 % des émissions de N₂O en agriculture sont dues à l'épandage d'engrais azotés.

En 2009, les émissions de N₂O au Québec pour le secteur agricole se chiffraient à 2,9 Mt éq. CO₂¹⁹. Utilisons un exemple²⁰ afin d'évaluer le potentiel GES des engrais azotés. Si nous prenons 17,5 % de ces émissions en tant qu'émissions directes par épandage des engrais azotés, ceci représente 507 500 t éq. CO₂. Si nous calculons 22 % de ces émissions en tant qu'émissions indirectes, ceci donne 638 000 t éq. CO₂. Le total de ces deux sources donnerait 1,15 Mt éq. CO₂ reliées à l'épandage d'engrais azotés. Ces émissions dues à l'épandage seraient presque 4 fois plus importantes que le 0,29 Mt éq. CO₂ qui sera produit annuellement pour assurer une consommation d'urée locale au Québec²¹.

Les émissions de CO₂ pour la production d'engrais consommés au Québec (0,29Mt eq CO₂) en 2010 sont équivalentes à environ 114 000 voitures, soit 2,4 % des automobiles et camions légers en circulation en 2010 au Québec²². Quant à elle, les émissions de N₂O dues à l'épandage des engrais azotés au Québec en 2009 (1,15Mt eq CO₂) sont équivalentes aux émissions d'environ 452 750 voitures, soit 9,75 % des automobiles et camions légers en circulation en 2009 au Québec²³.

¹⁶ ibid.

¹⁷ Nature Québec, 2009. Module 1, Des pratiques agricoles ciblées pour la lutte aux changements climatiques. Document réalisé dans le cadre du projet Agriculture et climat : vers des fermes 0 carbone. 44 pages,

www.naturequebec.org/fichiers/Agriculture/Fermes0carbone_2009/Module1/CA09-12_Module1_PratiquesGES.pdf

¹⁸ C. Verge et al. / Agricultural and Forest Meteorology 142 (2007) 255–269,

www.sciencedirect.com/science/article/pii/S016819230600298X

¹⁹ www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/ges/2009/inventaire1990-2009.pdf

²⁰ Les pourcentages peuvent varier d'un champ à l'autre. Nous utilisons des pourcentages réalistes voir figure 2.

²¹ Ce chiffre inclut la pré-production, production et distribution, tels que prises en compte par le bilan carbone d'IFFCO. Voir p4.

²² La norme québécoise sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules, en vigueur en 2010, limite les émissions moyennes en 2016 à 127 grammes d'équivalent CO₂ par kilomètre pour les véhicules de catégorie 1 (véhicules passagers) (Équiterre et Vivre en ville, mai 2011, Changer de direction. Chantier en aménagement du territoire et transport des personnes). Le calcul est basé sur 20 000 km / année parcourus par voiture, et sur 4 747 396 automobiles et camions légers en 2010 au Québec

www.saaq.gouv.qc.ca/rdsr/sites/files/12011003.pdf

²³ 4 636 993 automobiles et camions légers en 2009 www.saaq.gouv.qc.ca/rdsr/sites/files/12011003.pdf

3.3.2 Produire localement, consommer plus?

Comme les engrais émettent des GES en grande quantité, Équiterre se questionne sur la fabrication d'engrais au Québec pouvant entraîner une augmentation de leur utilisation dans les champs du Québec. Étant donné que la production serait locale, pouvons-nous anticiper que les coûts de transport diminueront? Si oui, devons-nous aussi anticiper une baisse de prix donc une hausse de l'utilisation d'engrais? Les agriculteurs qui utilisent des engrais de ferme ou des matières résiduelles fertilisantes, attirés par un bas prix ou par le fait que l'urée granulaire est produite localement, pourraient décider de changer leurs pratiques. Malgré le fait qu'IFFCO n'anticipe pas que la quantité d'engrais azotés utilisée aux champs augmente suite à la construction de cette usine, le signal envoyé aux agriculteurs sera tout de même d'utiliser les engrais azotés.

Une étude publiée en 2012 par des chimistes de l'Université de Berkeley a prouvé que l'accroissement de l'usage de fertilisants pendant les 50 dernières années était responsable d'une augmentation drastique de l'oxyde d'azote atmosphérique. Étant donné qu'il est si difficile politiquement de réduire nos émissions de CO₂, limiter les émissions d'oxyde d'azote pourrait faire partie d'une première étape dans la réduction des émissions GES²⁴.

3.3.3 Autres effets néfastes des engrais azotés

Les engrais azotés comportent aussi d'autres effets néfastes pour l'environnement. Le remplacement des engrais de ferme par des engrais minéraux contribue à l'érosion du sol agricole²⁵. Ces derniers sont considérés comme des substances nutritives, et cette forme de pollution favorise la prolifération des algues et des plantes aquatiques, ce qui est néfaste pour la faune aquatique, via le phénomène d'eutrophisation. « L'azote ammoniacal peut aussi entraîner la mortalité chez les poissons, alors que la contamination des puits par les nitrates peut entraîner des risques pour la santé. »²⁶.

3.3.4 Pratiques afin de réduire l'usage des engrais azotés

Les pratiques mentionnées ici sont actuellement utilisées au Québec et sont tirées d'un rapport à paraître prochainement²⁷:

— **L'agriculture biologique** apparaît comme une des solutions les plus avantageuses au plan de la réduction de la consommation d'énergie fossile, notamment par la réduction ou l'abandon des engrais minéraux, en plus de procurer plusieurs autres bénéfices environnementaux²⁸.

— **Implantation des cultures de couverture et des engrais verts,**

²⁴ Robert Sanders, *Fertilizer use responsible for increase in nitrous oxide in atmosphere*, 2 avril 2012,

<http://newscenter.berkeley.edu/2012/04/02/fertilizer-use-responsible-for-increase-in-nitrous-oxide-in-atmosphere/>

²⁵ Ministère de l'Environnement(2003). *Synthèse des informations environnementales disponibles en matière agricole au Québec*. Direction des politiques du secteur agricole, ministère de l'Environnement, Québec, Envirodoq ENV/2003/0025, 143 pages.

http://www.mddep.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/synthese-info/synthese-info-enviro-agricole.pdf

²⁶ *ibid.*

²⁷ Équiterre, juillet 2013, Pour un Québec libéré du pétrole en 2030 - Chantier agriculture et énergies fossiles

²⁸ Équiterre, 2013 (à paraître). Réduire la dépendance du secteur agricole québécois aux énergies fossiles.

— **Remplacement par des engrais organiques ou des matières résiduelles fertilisantes**

(MRF) : Selon Hébert (communication personnelle, 2012), l'épandage de MRF sur des terres agricoles fournit actuellement environ 2 %²⁹ de tout l'azote épandu. Si les objectifs gouvernementaux de recyclage des MRF, soit 60 % de taux de recyclage d'ici 2015, étaient atteints et que ces MRF recyclées étaient surtout épandues sur des terres agricoles, la quantité d'azote ainsi fournie pourrait tripler et passer à 6 % de l'azote épandu, permettant une réduction d'environ 4 000 tonnes d'azote. La consommation d'environ 3,9 millions de m³ de gaz naturel, où 0,15 PJ d'énergie fossile serait alors évitée, ce qui mènerait à une réduction d'environ 7 700 tonnes de CO₂éq.

-**Optimisation de l'usage de l'azote en fractionnant les apports et en respectant les doses recommandées,**

— **Réduction des superficies en monoculture de maïs et adaptation de la rotation culturale :**

l'introduction des légumineuses comme le soya (mais aussi les pois protéagineux, les féveroles), précédents des cultures exigeantes comme le maïs, contribuerait à une réduction d'utilisation des engrais azotés estimée à 25 kg-N/ha en moyenne³⁰, en raison de la capacité des légumineuses à fixer biologiquement l'azote atmosphérique.

Equiterre demande une série d'interventions, afin de limiter l'usage d'engrais azotés :

- que la Coop fédérée, l'IFFCO et le gouvernement assurent la promotion de pratiques agroenvironnementales auprès des producteurs par la mise sur pied d'un fonds géré de façon indépendante. Ce fonds aurait comme but de soutenir la recherche, l'accompagnement technique et le transfert de connaissances pour réduire l'usage de l'azote; considérant les retombées fiscales gouvernementales, nous recommandons de créer un fonds de 50 millions de dollars³¹.

— que le Québec continue de développer des programmes de recherche sur les alternatives;

— que le Québec applique l'écoconditionnalité aux engrais azotés, c'est-à-dire rendre certains programmes de soutien financier offerts par le gouvernement conditionnels au respect des doses d'azote recommandées.

— Si les mesures ci-dessus ne réduisent pas suffisamment l'épandage au Québec, que le gouvernement adopte une loi plus contraignante sur son usage.

²⁹ Ce calcul est basé sur la quantité d'azote consommée sous forme d'engrais minéral en 2006 soit 88 000 tonnes.

³⁰ Bérubé, C. et H. Perreault (2006b). *Le retour du crib*. Programme d'atténuation des GES, 2 p.

³¹ Ce montant est basé sur les estimations des revenus des gouvernements uniquement pour la construction de l'usine, au provincial 32,4 millions et fédéral, 19,3 millions. http://iffcocan.com/iffco/Brochure_Impact_Juin2013.pdf

4. CONCLUSION

L'arrivée d'une usine d'urée au Québec peut être perçue comme une internalisation des impacts environnementaux de notre agriculture. En ce sens, et à court terme, il s'agit donc d'une bonne nouvelle, surtout si l'usine atteint un taux d'efficacité aussi élevé que celui évoqué par le promoteur. Par ailleurs, devant l'arrivée d'un nouvel émetteur majeur au Québec, force est de constater qu'en dépit de la bourse du carbone, il n'existe toujours pas de plan pour atteindre les objectifs québécois de réduction des GES. Aussi, dans ce contexte, il faut se demander si la communauté des grands émetteurs acceptera de faire de plus en plus d'efforts pour réduire leurs GES si, de toute façon, la cible n'est pas atteinte.

Équiterre réclame une meilleure cohérence des politiques de l'État en matière d'aménagement du territoire et de transports des personnes et des marchandises, de mobilité durable, des enjeux énergétiques et de développement économique. Le gouvernement doit prendre des décisions qui auront un réel impact sur l'empreinte carbone du Québec. Si le Québec souhaite réellement le passage vers une économie verte, son développement doit miser sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Enfin, la réduction des GES et d'autres polluants dans le secteur agricole passe par une réduction majeure des engrais de synthèse. Or, dans une perspective de développement durable à long terme, il faut voir l'usine d'IFCCO comme un projet de transition vers une agriculture plus écologique. En ce sens, le gouvernement doit utiliser ce projet comme un levier de transition en investissant les retombées fiscales dans un fonds qui pourrait faire du Québec un leader mondial de l'agriculture écologique. Il est temps de passer de la parole aux actes.